



Refus CDS-Est ce possible de regagner le statut étudiant ?

Par **belious**, le **13/08/2017** à **20:59**

Bonjour,

je suis étudiant entranger, j'ai déposé le 12 juin une demande de changement de statut à la préfecture des yvelines. On m'a pas donné de récépissé, la dame au guichet m'a dit que ce n'est pas nécessaire vu que mon titre de séjour actuel (etudiant) est valable jusqu'à décembre.

Mon employeur a reçu une lettre de le direccte refusant mon autorisation de travail.

Est ce que le refus de la préfecture que j'aurai prochainement est systématiquement accompagné d'un OQTF ?

Est ce que je peux faire une demande pour regagner mon statut étudiant avec une nouvelle inscription en septembre ? Dans ce cas, quelle serait la procédure légale ?

Je vous serai très reconnaissant pour vos réponse.

Merci par avance

Par **Youssef111**, le **14/08/2017** à **02:09**

Bonjour il y'a des refus sans oqtf mais je te conseil de inscrit à nouveau pour renouveler votre carte de séjour .